CARTE D'ÉLECTEUR:

MODE D'EMPLOI

Vous venez de recevoir entre le 1er août et le 19 septembre votre carte d'électeur qui vous permettra de voter aux élections prud'homales le 3 décembre prochain*.
Ce scrutin a pour but d'élire les conseillers prud'homaux qui sont appelés à juger les différends qui opposent les salariés et les employeurs dans le cadre du contrat de travail.
Conserver cette carte précieusement jusqu'au 3 décembre:
> Si vous votez physiquement, elle vous sera demandée.
> Vous avez aussi la possibilité de voter par correspondance à partir du 21 novembre. Dans ce cas vous devrez joindre votre carte d'électeur (en la signant) dans l'enveloppe correspondante. Ce matériel (bulletin de vote, etc.) vous sera expédié à la mi-novembre.

Dans tous les cas, le 3 décembre prochain, ***donnez une force à votre voix, votez FO!***

Une question concernant les prud'hommes?

www.force-ouvriere.fr

FO la force de vos droits

** Si vous n'avez pas reçu votre carte d'électeur vous pouvez vérifier si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales (site: www.prudhommes.gouv.fr) ou contactez votre Union départementale FO.*

P R U D ' H O M M E S 2 0 0 8

CARTE D'ÉLECTEUR:

MODE D'EMPLOI

Vous venez de recevoir entre le 1er août et le 19 septembre votre carte d'électeur qui vous permettra de voter aux élections prud'homales le 3 décembre prochain*.
Ce scrutin a pour but d'élire les conseillers prud'homaux qui sont appelés à juger les différends qui opposent les salariés et les employeurs dans le cadre du contrat de travail.
Conserver cette carte précieusement jusqu'au 3 décembre:
> Si vous votez physiquement, elle vous sera demandée.
> Vous avez aussi la possibilité de voter par correspondance à partir du 21 novembre. Dans ce cas vous devrez joindre votre carte d'électeur (en la signant) dans l'enveloppe correspondante. Ce matériel (bulletin de vote, etc.) vous sera expédié à la mi-novembre.

Dans tous les cas, le 3 décembre prochain, ***donnez une force à votre voix, votez FO!***

Une question concernant les prud'hommes?

www.force-ouvriere.fr

FO la force de vos droits

** Si vous n'avez pas reçu votre carte d'électeur vous pouvez vérifier si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales (site: www.prudhommes.gouv.fr) ou contactez votre Union départementale FO.*

Vous venez de recevoir entre le 19 août et le 1er septembre votre carte d'électeur qui vous permettra de voter aux élections prud'homales le 3 décembre prochain*.
Ce scrutin a pour but d'élire les conseillers prud'homaux qui sont appelés à juger les différends qui opposent les salariés et les employeurs dans le cadre du contrat de travail.
Conserver cette carte précieusement jusqu'au 3 décembre si vous votez physiquement, elle vous sera demandée.
Vous avez aussi la possibilité de voter par correspondance à partir du 21 novembre. Dans ce cas vous devrez joindre votre carte d'électeur (en la signant) dans l'enveloppe correspondante. Ce matériel (bulletin de vote, etc.) vous sera expédié à la mi-novembre.

Dans tous les cas, le 3 décembre prochain, ***donnez une force à votre voix, votez FO!***

Une question concernant les prud'hommes?
www.force-ouvriere.fr